

# Le Projet Educatif

Accueil collectif de  
mineurs 3-13 ans de  
Puilboreau

## Contenu

LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ORGANISATEUR.....	3
LE CONTEXTE SOCIAL.....	4
1/ La Population .....	4
2 / Structure des foyers .....	4
3 / L'évolution de la population jeune.....	4
LES VALEURS EDUCATIVES PARTAGEES.....	5
L'épanouissement individuel et collectif .....	5
Le respect .....	5
L'écoute et le dialogue .....	6
La confiance .....	6
La solidarité.....	6
LES MOYENS .....	6
Les moyens humains .....	6
Suivi de l'équipe d'animation.....	7
Les moyens financiers.....	7
Les locaux et le matériel.....	7
Tarifs et horaires d'accueil .....	7
Lien entre les enfants, les familles et l'équipe d'animation .....	8
Règlement intérieur .....	8
Les partenaires de la commune.....	8
LES DISPOSITIFS D'EVALUATION.....	8

## LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur de l'accueil collectif de mineurs (3-11 ans) est la commune de Puilboreau représentée par son conseil municipal et son maire M. Alain Drapeau.

La vocation de cet accueil est d'organiser :

- des temps périscolaires :
  - l'accueil des matins et soirs,
  - des temps d'accueil spécifiques à la pause méridienne,
  - les mercredis.
- des temps extra scolaires :
  - des vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été)

À travers ces temps, la commune propose :

- des actions éducatives différentes de l'école et de la famille de façon ludique et non contraignante ;
- de promouvoir des activités à caractère social, artistique, culturel, sportif et éducatif ;
- de participer aux activités attractives du territoire, des institutions publiques, privées ou associatives ;

La commune a l'obligation :

- d'être garante de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis ;
- de respecter les textes en vigueur en ce qui concerne l'accueil des mineurs
- de développer des outils d'évaluations des accueils extra-scolaires et périscolaires pour les rendre plus efficaces.

La commune se donne pour but :

- de toujours agir dans l'intérêt de l'enfant et des familles dans une démarche non lucrative.
- d'assurer une vie en collectivité.
- de donner à l'enfant la possibilité de développer son autonomie, son esprit d'initiative, et lui faire vivre des moments de vie de groupe dans le respect de chacun, en dehors du cercle familial et de la vie scolaire.

## LE CONTEXTE SOCIAL

### 1/ La Population

- Population Totale : 6081 habitants

Entre 2010 et 2018, la population de Puilboreau a augmenté de plus de 13%.

Source : Insee Populations légales millésimées 2015 en vigueur 1er janvier 2018

- Niveau de vie

Le niveau de vie est supérieur aux moyennes départementales et nationales. En 2013, le revenu médian était de 22 468 € tandis qu'au niveau départemental et national, il s'élevait, respectivement, à 19 631 € et 20 184 €. Le revenu médian de l'agglomération rochelaise atteignait, quant à lui, à 21 074 €.

Revenu médian : Valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus.

### 2 / Structure des foyers

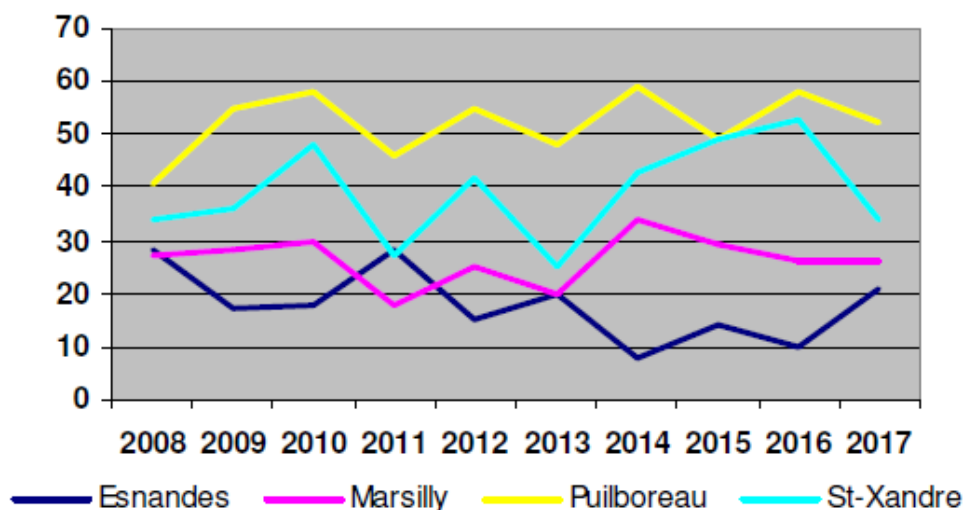
(Données statistiques allocataires C.A.F)

En 2017, on relève :

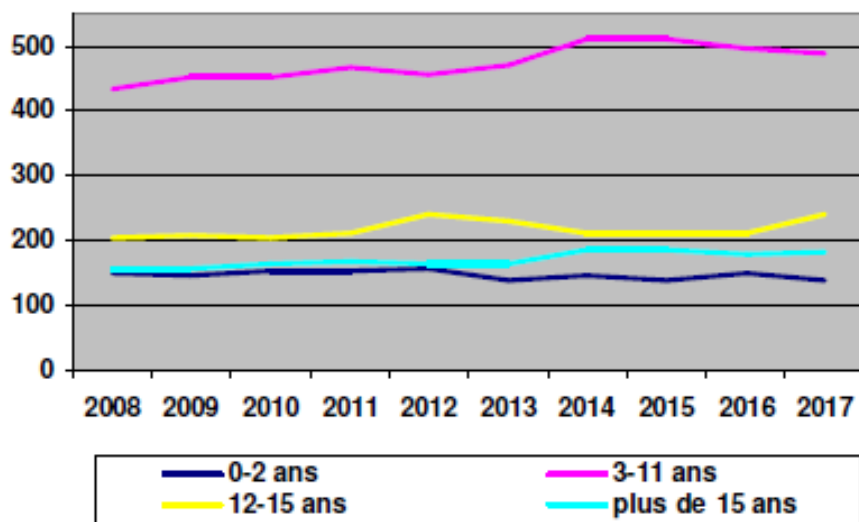
- 41 % de couples avec enfants (572 familles)
- 36 % de personnes isolées
- 18 % de familles monoparentales
- 5 % de couples sans enfants

### 3 / L'évolution de la population jeune

**Nombre de naissances par commune  
2008-2017**



## Evolution du nombre d'enfants / jeunes à Puilboreau



## LES VALEURS EDUCATIVES PARTAGEES

Depuis 2002, la Commune de Puilboreau fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU L'envol) avec 3 communes, Esnandes, Marsilly et Saint-Xandre.

Ce syndicat a pour vocation le suivi des actions communales ou intercommunales enfance-jeunesse, pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans. Il élabore ainsi un Projet éducatif local permettant de partager des valeurs et des objectifs éducatifs.

### L'épanouissement individuel et collectif

Pour l'enfant : Veiller au bien être de l'enfant, prendre en compte son rythme et ses besoins, être bienveillant, favoriser l'éveil.

Pour les familles: Etre à l'écoute des besoins des familles, concilier les besoins des enfants et des parents, respecter les valeurs des parents et valoriser leur rôle éducatif.

Pour les professionnels : Favoriser le bien-être au travail et le « faire ensemble »

### Le respect

Pour l'enfant : Respecter le rythme de l'enfant, ses besoins, être à l'écoute et sensibiliser au respect entre les enfants (acceptation des différences, tolérance)

Pour les familles: Respecter les valeurs et les compétences des parents/familles

Pour les professionnels : Reconnaître le rôle éducatif de chaque partenaire

De manière générale : Respecter l'environnement, la collectivité, le « bien » collectif (en parallèle citoyenneté)

### **L'écoute et le dialogue**

Pour l'enfant : Etre à l'écoute de la parole de l'enfant, de son avis, placer l'enfant au centre des dispositifs

Pour les familles: Permettre aux parents de s'exprimer, de participer à la vie collective

Pour les professionnels : Echanger sur les pratiques professionnelles, assurer une démarche de concertation

### **La confiance**

De manière générale : Instaurer un climat de confiance entre les enfants, jeunes, familles et professionnels et entre partenaires locaux

### **La solidarité**

Pour l'enfant et les familles : Favoriser l'accueil des enfants porteur de maladie chronique et/ou atteint d'une maladie grave.

De manière générale : Etre attentif à la solidarité parentale, professionnelle et entre les communes du territoire

## **LES MOYENS**

### **Les moyens humains**

L'accueil de loisirs est intégré au service Enfance-Jeunesse de la commune. Ce service est dirigé par le responsable Enfance-Jeunesse. Il participe avec le directeur générale des services et les élus à la définition des orientations stratégiques du pôle enfance jeunesse. Il les assiste et les conseille.

Il pilote le pôle dans la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, évalue puis rend compte du fonctionnement du service. Il est le supérieur hiérarchique du directeur et de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. A ce titre, il garantit le bon fonctionnement du centre, promeut et communique sur la politique enfance / jeunesse. Le responsable Enfance-Jeunesse et le directeur de l'accueil collectif de mineurs doivent être titulaires de diplômes (BPJEPS, DUT Carrières Sociales...) permettant d'exercer leurs fonctions.

Chaque accueil bénéficie d'une équipe permanente d'animateurs qualifiés, complétée avec des animateurs sur des périodes courtes en fonction de la fréquentation des enfants (exemple : période d'été).

Le nombre d'animateurs est calculé en fonction du nombre d'enfants et de la réglementation en vigueur.

L'ensemble des animateurs et intervenants sur les différents accueils est déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Charente Maritime, il respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs (taux d'encadrement, diplômes, extrait du casier judiciaire...).

Pour l'encadrement des enfants, les animateurs permanents sont titulaires au minimum d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence comme le CAP Petite Enfance.

### **Suivi de l'équipe d'animation**

La direction met en place le planning de son équipe afin d'organiser des temps d'animation et de réunions, pour permettre de véritables temps de concertation et de préparation des actions à venir. Ces temps de concertations et de préparations sont indispensables pour garantir la valeur éducative de l'accueil de loisirs. La Direction est en charge de s'assurer que l'ensemble du personnel respecte bien leur contrat de travail et leur fiche de mission (ex : horaires, absence, congés).

### **Les moyens financiers**

Le bon fonctionnement du centre sera garanti par le budget de la commune qui allouera des moyens financiers suffisants et adaptés au fonctionnement du service.

En contrepartie du fonctionnement du service, des recettes sont attendues dont notamment la participation des familles et des subventions de nos partenaires (CAF, Conseil Départemental, Régional...).

Le budget du service est défini en tenant compte des besoins réels du service. Le responsable enfance jeunesse et le directeur de l'A.L.S.H devront donc être associés à son élaboration. Le directeur rendra compte régulièrement de l'état des dépenses réalisées.

### **Les locaux et le matériel**

Les locaux appartiennent à la commune et sont conformes à la législation. L'aménagement permet de respecter les différentes tranches d'âge des enfants et le respect des différents rythmes. L'équipe d'animation a également à disposition du matériel informatique et bureautique (photocopieur, ordinateur, téléphone, connexion internet, petit matériel...). Du matériel pédagogique est commandé suivant les activités et dans la limite du budget alloué.

### **Tarifs et horaires d'accueil**

Les tarifs sont répartis selon sept coefficients familiaux afin de permettre une accessibilité au plus grand nombre et de bénéficier de notre partenariat avec la CAF.

L'accueil du matin débute à 7h30 et l'accueil du soir se termine à 19h00 afin également de répondre aux besoins des familles.

Les différents tarifs et horaires sont visibles sur le site de la commune, sur les programmes ou à disposition dans les locaux.

### **Lien entre les enfants, les familles et l'équipe d'animation**

Les échanges restent au cœur de la préoccupation de l'accueil municipal de loisirs afin d'avoir une bonne communication entre tous et permettre un accueil en toute sérénité pour chacun.

### **Règlement intérieur**

Les familles, les enfants et l'équipe d'animation doivent respecter le règlement intérieur. Il est consultable sur le site internet de la commune et remis aux parents lors de chaque nouvelle inscription.

### **Les partenaires de la commune**

L'accueil de loisirs municipal bénéficie du soutien de :

- Partenaires financiers (CAF – Collectivité territoriale)
- Partenaires sociaux : les accueils de loisirs de la CDA (projets communs), les assistantes sociales du secteur, le centre social Espace Camaïeux.
- Centres culturels et de loisirs : scène nationale, cinéma, musées, ludothèque...
- Les bénévoles, DDCS, les intervenants extérieurs
- La médiathèque, la maison de retraite
- Des associations Puilboraines socio-éducatives et sportives

### **LES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION**

La commune se dotera d'outils pour être informée des conditions de déroulement de l'accueil, évaluer le travail de l'équipe d'encadrement et le suivi des projets, du budget, des inscriptions.

Ainsi, ces outils seront créés par le responsable enfance-jeunesse et l'équipe de direction. De plus, des bilans réguliers (après chaque période) permettront d'évaluer la pertinence des actions. Un entretien professionnel annuel sera réalisé chaque année afin d'évaluer le travail de chacun et de fixer des objectifs de travail en adéquation avec le projet éducatif et les différents projets pédagogiques.